

REFORME DES RYTHMES EDUCATIFS



POINT AU 11/12/2014

- ▣ **Rappels sur la réforme des rythmes éducatifs**
- ▣ **La réforme dans la Drôme**
- ▣ **Les besoins des enfants**
- ▣ **La concertation entre les acteurs: le projet éducatif de territoire**
- ▣ **L'accompagnement**



Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports

AMÉNAGEMENT
DES RYTHMES
DE VIE DE L'ENFANT



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le contexte : la loi pour la refondation de l'École : « une École juste pour tous et exigeante pour chacun »



Trois objectifs majeurs:

- **Élever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants ;**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous ;**
- **Réduire le nombre de sorties sans qualification.**

La réforme des rythmes à l'école



Un constat :

les écoliers français ont des journées plus longues et plus chargées que la plupart des élèves dans le monde ; la concentration en 2008 de la semaine sur 4 jours a aggravé cette situation :

- **144 jours de scolarité par an en France**
- **contre une moyenne de 187 jours au sein de l'OCDE.**

L'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (Décrets du 24/1/2013 et du 7/5/2014)



La semaine scolaire comporte pour tous les élèves :

- 24 h d'enseignement
- réparties sur neuf demi-journées (du lundi au vendredi)
- à raison de 5h30 maximum par jour et de 3h30 maximum par demi-journée
- avec une pause méridienne d'au moins 1h30.

- Sauf dérogations justifiées par les particularités du PEDT ;
- Sauf projets d'expérimentations (autorisées pour 3 ans).

- *des activités pédagogiques complémentaires (APC) organisées en groupes restreints (36h annuelles par enseignant): pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés, ou pour une aide au travail personnel, ou pour une activité prévue par le projet d'école en lien avec le PEDT.*

Son impact sur les temps périscolaires (au plan réglementaire)

Des formes d'accueil variées

- ▣ La garderie
- ▣ Les ateliers
- ▣ Les accueils de loisirs périscolaires

Des mesures nouvelles pour accompagner la réforme

- ▣ Décret du 2/8/13 : taux d'encadrement expérimentaux (si PEDT/ pour 3 ans)
- ▣ Arrêté du 12/12/13 : possibilité de dérogation pour la direction d'accueils PS de plus de 80 enfants/ plus de 80 jours (pour 3 ans)
- ▣ Décret et arrêtés du 3/11/2014: nouvelle définition de l'accueil de loisirs périscolaire ; nouveaux diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animateur ; nouvelles procédures de déclaration.

Son impact sur les temps périscolaires (au plan pédagogique)



Une autre vision de l'ALPS :

- des élus, des parents et des enseignants qui se « préoccupent » des temps périscolaires ;
- des organisations atypiques qui questionnent notre réglementation.
- **Au niveau éducatif:**
 - 3 items clés : concertation, continuité éducative, « accès à tous ».
- **Au niveau pédagogique :**
 - Organisation : si AL déclaré, les nouvelles heures constituent une extension de l'AL ; $\frac{3}{4}$ d'heure de « TAP » souvent durée insuffisante ; 16h30 ? La demi-journée ? Les multisites ?
 - Contenu : réflexion sur les besoins des enfants et la notion d' « activités » (cf fatigue des enfants/enfants d'âge maternel) ; place APC et travail scolaire ?
- **Sécurité, vigilance:**
 - temps de transition et déplacements.
- **Au niveau administratif/déclarations :**
 - Nouveaux locaux à déclarer ? Extension des capacités d'accueil pour les moins de 6 ans ?
- **Formation/ emploi :** des besoins forts (% réglementation et qualité des actions. Elaborer des plans de formation et consolider, pérenniser les emplois.
- **Les mercredis :** impact sur les effectifs, l'organisation, les contenus de l'AL du mercredi, mais aussi les activités proposées par associations, écoles de musique, etc.

LES TEMPS PERISCOLAIRES SONT DES TEMPS DE LOISIRS !



La réforme dans la Drôme



En 2013/2014:

- 21 communes drômoises ;
- 10 ont élaboré un PEDT.
- Du « partage » proposé et attendu ;
- 7 communes sur 21 ont déclaré un AL ;
- Des professionnels de l'animation très engagés et plutôt valorisés et remotivés par la dynamique RRE.

2014/2015 :

- ▣ Toutes les communes appliquent la réforme ; 19 projets d'expérimentation ont été validés ; 2 communes ont choisi le samedi matin.
- ▣ 40 communes ou SIVOS, communautés de communes ou agglo ont élaboré un PEDT
- ▣ 90 organisateurs ont déclaré 202 sites d'accueils de loisirs (soit + 37 sites % à 2013/2014)
- Diversité des modes de pilotage, des modalités d'organisation des temps périscolaires...

Les besoins des enfants (intervention de H. Montagner)



- Parler d'enfant, pas d'élève : chaque enfant dans sa singularité personnelle et familiale...
 - L'enfant au cœur du débat, du projet, de l'avenir.
 - Que l'enfant puisse se réaliser dans toutes ses dimensions : élève, enfant citoyen et acteur de sa vie et de la vie locale ;
 - Penser le rythme des enfants sur 24 heures...
- **et donc animer une concertation entre acteurs éducatifs.**

Les besoins des enfants (intervention de H. Montagner)

| | |
|---|---|
| Sommeil : respect de ses différentes phases sommeil et réveil apaisés = la clé de voûte de la réussite d'une bonne journée | donner des informations aux parents pour les aider à faire les choix éducatifs adaptés – sans culpabilité. |
| Sécurité affective : pour qu'il développe sa confiance en lui et en autrui, et son estime de lui-même ; indispensable pour être disponible aux apprentissages. | Accueil : bienveillance et sourire, pas de jugement = se sent reconnu. |
| Respect de ses rythmes | L'après-repas : affaissement de la vigilance, chute de l'activité cérébrale = prévoir une libération du cerveau et du corps |
| Explorer, créer, découvrir... Développer son imaginaire | L'après-midi : vers 14h ou 15h... rebond de disponibilité/ faire vivre l'APM avec d'autres formes pédagogiques qui combinent intellect et imaginaire, cognitif et émotionnel. |
| Apprendre à faire des choix | Organiser un « temps sujet » : écouter les enfants, leurs opinions, leurs envies ; chaque enfant doit pouvoir choisir son « menu » du tiers-temps (= un « temps libéré »). |
| Jouer pour jouer | Des jeux, des jouets (et des animateurs) à leur disposition... |
| Besoin de libérer ses émotions, ses affects : joie, peur, colère, tristesse, dégoût | « Il y a tout ça dans les livres pour enfants », pour apprivoiser et mettre des mots sur ses émotions. |
| Communiquer : se mettre dans la tête, et s'exercer à utiliser les mécanismes de la communication | |

Des objectifs éducatifs partagés: la concertation



- **animer la concertation,**
- **dans le respect des métiers et compétences
(se construire un culture commune)**
- **pour proposer à chaque enfant scolarisé sur
le territoire un parcours éducatif cohérent et
de qualité avant, pendant et après l'école.**

Le projet éducatif territorial :

« pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école »

(circ. interministérielle du 20 mars 2013)



- Le projet éducatif territorial est élaboré à l'initiative d'une collectivité territoriale.
- Il formalise une démarche partenariale et évolutive.
- Les acteurs éducatifs déterminent, et s'engagent à mettre en œuvre des objectifs éducatifs partagés.
- Le PEDT doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités de loisirs, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante.
- C'est un outil de collaboration locale qui organise, dans le respect des compétences de chacun, la continuité et la complémentarité des temps éducatifs (scolaire, périscolaire, extrascolaire - complémentarité des activités, identification voire partage de ressources, règles de vie communes, etc.)
- *Le PEDT n'est pas obligatoire, mais il donne accès, lorsqu'il est validé par le Préfet et le DASEN, à des possibilités de dérogation (horaires scolaires, taux d'encadrement expérimentaux AL).*

UN PROJET, UNE DEMARCHE : le PEDT met en œuvre des modalités de collaboration locale



- **La concertation pour**
- élaborer le PEDT,
- en assurer le suivi,
- l'évaluer.

- **Un pilotage pour organiser la concertation :**

Qui pilote?

Le maire ou le président de la collectivité qui porte le PEDT

Qui est associé ?

(élus, représentants des parents, enseignants –conseil d'école, animateurs municipaux/ associatifs, institutions...)

Comment ?

(comité de pilotage, commissions, groupes de travail, création d'outils...)

Quelles étapes ?

(échéances annuelle, trimestrielle...)

Qui anime la concertation?

(coordonnateur municipal, élu...)

Vers une charte éducative dioise partagée (extrait du PEDT: attentes et craintes par rapport au temps périscolaire – nuage de mots)



Attentes

- Découvertes/Partage/Vivre ensemble/
- Relations aux autres
- Epanouissement/Enrichissement/
- Ludique/sportif/
- Détente/créativité
- Choix des activités/Respect des envies enfants
- Accessibles à tous/égalité
- Encadrements compétents & suffisants
- En petits groupes

Craintes

- Garderie/surveillance
- Contraintes/obligations/ devoirs/rigidité
- Inégalités d'accès
- Incompétence ou insuffisance de l'encadrement
- Payants
- En grand groupe

L'accompagnement des communes



- **Le groupe d'appui départemental (GAD) :**
 - DSDEN/DDCS/CAF/ fédérations croisent informations et points de vue sur la RRE... et informent leurs réseaux.
 - Mise en place d'ateliers d'« information et échanges de pratiques »;
 - Création rubrique RRE site internet Services de l'Etat :

<http://www.drome.gouv.fr/reforme-des-rythmes-educatifs-r1431.html>
- **La DDCS :** participation à des comités de pilotage et réunions ; réponse aux élus sur les questions d'organisation du TPS et d'élaboration de PEDT; mise en lien de communes, partenaires ; valorisation de sites et pratiques « exemplaires ». Appel à projets.
- **La CAF :** participation à des comités de pilotage et réunions ; aide au diagnostic et accompagnement financier.

DES EXEMPLES (extraits de PEDT)

| Collectivité | Pilotage | Objectifs éducatifs | Activités proposées |
|---|--|---|--|
| <p>Montmeyran La-Baume- Cornillane Ourches</p> | <p>Les maires et les DG; membres de la commission scolaire de M.; directeurs-trices d'écoles; représentants parents d'élèves; chef du service animation; DDCS, SDEN, CAF, PMI.</p> | <p>Proposer des activités pédagogiques... venant en complément de leurs enseignements... sans alourdir la journée éducative des élèves, afin de répondre aux objectifs de la réforme: respect des rythmes des enfts, éveil et découverte, coéducation</p> | <p>Jeux, lecture et contes, construction, chant/lecture, ateliers sportifs, arts plastiques, expression, théâtre, ateliers créatifs, court métrage</p> |
| <p>Communauté de communes du Diois (2014)</p> | <p>Chaque école choisit l'organisation de sa structure de pilotage: - prolongement du conseil d'école sous la présidence du maire - commission municipale ou extra-municipale ouverte à l'ensemble des partenaires</p> | <p>L'enft évolue ds un environnement éducatif, laïc et accessible à tous (activités gratuites, culturelles, sportives, rencontres qui permettent la découverte et l'épanouissement) dans lequel il vit des temps choisis (l'enft choisit de participer aux activités proposées, il a la possibilité de prendre du temps pour lui...) dans un cadre sécurisant avec des règles et des adultes responsables et compétents</p> | <p><i>En cours de définition</i></p> |
| | | | |

DES EXEMPLES (extraits de PEDT)

| Collectivité | Pilotage | Objectifs éducatifs | Activités proposées |
|-----------------------|---|---|---|
| Beaumont-les-Valence | Maire, adj. aff. scol. et 2 autres adjoints, DGS, dir. cab., référente RRE, dir. École et 2 enseignantes, parents d'élèves délégués, Pdte MJC, coord. MJC | Prise en compte du temps de l'enft; offrir au plus grand nombre... la possibilité de découvrir de nouvelles activités; apprendre aux enfts le partage... ds le respect des autres à travers le jeu...; susciter des passions; faire émerger des compétences, savoir-faire/être... en encourageant à l'effort; identifier des enfts... pr identifier leurs problèmes | Natation, athlétisme, jeux de ballon, volley ball, tennis, handball, théâtre, arts plastiques, poterie, origami, jeux de stratégie, de rôles, expression corporelle |
| Chanos-Curson/Veaunes | -Collège des élus (Maire et 4 élus) -Collège membres partenaires (Familles rurales (Pdte et directeur) -- Collège des membres associés (IEN, directrices écoles, enseignants et délégués de parents | - Finalité: épanouissement de l'enfant dans sa singularité et sa relation au monde - Objectif global: faciliter l'enrichissement du langage de l'enft et le développt de ses modes de communication ds un esprit de citoyenneté - Principes d'action: la citoyenneté, le vivre ensemble; le langage et la communication; Cohérence avec le projet d'école | - Développement corporel: basket, rugby, handball, sports co., jeux; - Développt langage: bliothe., audioth., expos, biblio-malle, jeux; - Expression corporelle (communication sur soi): chorale, percussions, cuisine, jardinage, couture, ferme péda., jeux; - Citoyenneté (comm. vers les autres): <i>vie citoyenne</i> : journal, CMJ, élections, semaine bleue, cérémonies du 8 mai, du 11 nov.; <i>actions locales</i> : vendanges, Fête du vin blanc, carnaval, fête de la musique; <i>prévention</i> : hygiène, santé, prévention, nutrition |